

Délibération N° 2016-124

Le Conseil d'administration, en sa séance du 16 décembre 2016,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** la convention portant création, organisation et fonctionnement de la bibliothèque interétablissements Diderot de Lyon, et notamment son article 8 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Désignation d'un.e représentant.e étudiant.e au Conseil documentaire de la BIE Diderot

Les usagers du Conseil d'administration approuvent la désignation de M. Cyril ESCOFFIER en qualité de représentant des usagers de l'Université Lyon 2 au Conseil documentaire de la BIE Diderot.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 4

Présents et représentés : 2

Dont :

Pour : 2


Contre : 0


Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Fait à Lyon, le 19 décembre 2016

La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)

CAMPUS BERGES DU RHÔNE - 16 quai Claude Bernard F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 74 58 - Télécopie : +33 (0)4 78 69 74 21

dajim@univ-lyon2.fr - www.univ-lyon2.fr